



PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

DEAL / SPEB / BNP

SÉMINAIRE & ATELIER :
QUELLE TRAME VERTE
ET BLEUE DANS
LES DOCUMENTS
D'URBANISME ?

A quoi sert la trame VERTE et BLEUE pour la faune terrestre locale ?

SEMINAIRE TRAME VERTE ET BLEUE

Présenté par *Julie GRESSER, chargée de mission*
faune terrestre et tortues marines

PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Sommaire

1. Introduction
2. Permettre le maintien et la restauration de l'habitat des espèces
3. Permettre la circulation des espèces
4. Permettre une diversité génétique
5. Conclusion

Rappel sur les espèces

- Espèces locales = Patrimoine naturel de la Martinique
- Statut de menaces des espèces (*source : Liste Rouge régionale UICN, publiée en avril 2020*) → niveau d'urgence d'actions



→ Quels bénéfices du maintien et de la restauration de la TVB pour les espèces locales ?



Maintenir un habitat naturel

L'exemple de la mygale « Matoutou Falaise »

Caribena versicolor ou Matoutou Falaise

- Espèce **endémique stricte** de la Martinique
- Espèce **protégée** + **habitat protégé** + perturbation interdite

→ Arrêté ministériel du 3 août 2017

- Localisation dans les forêts humides du Nord et certains mornes du Sud de la Martinique
- Espèce qui se déplace sur quelques centaines de mètres pour sa reproduction



Maintenir un habitat naturel

L'exemple de la mygale « Matoutou Falaise »

Forte pression urbaine sur des zones sensibles (Morne Aca au Marin et Rivière Pilote + mornes du Sud aux Anses d'Arlet, ste Luce, Vauclin)

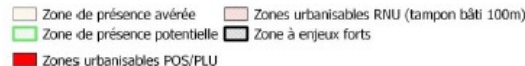
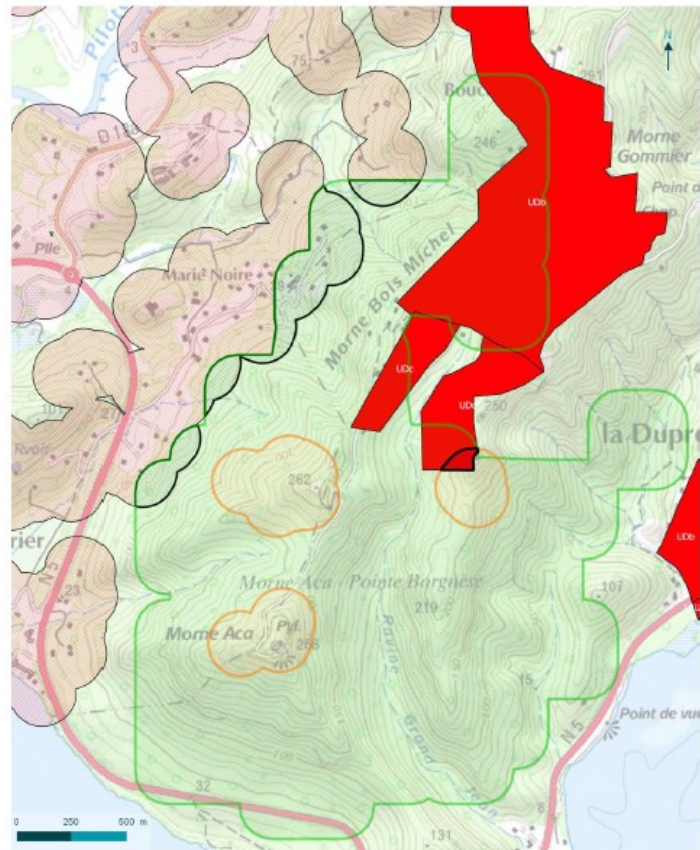
Urbanisation = destruction de l'habitat de l'espèce

→ Maintenir les corridors « verts »

→ Conserver des zones « N » au PLU sur les zones sensibles

→ **Restaurer les friches urbaines, ne pas consommer les espaces naturels ou agricoles**

2. Permettre le maintien de l'habitat



Circulation des espèces aquatiques

L'exemple des Z'habitants et de l'anguille

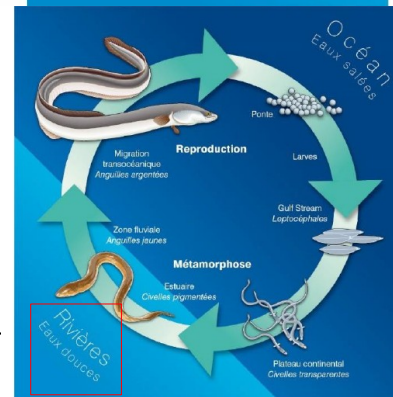
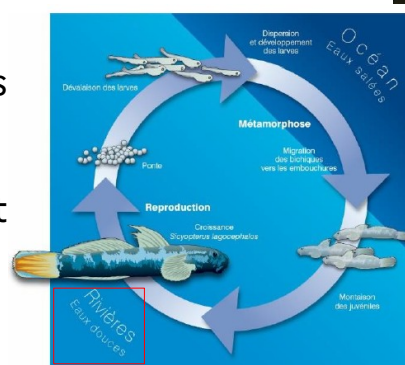
Quasiment toutes les espèces de cours d'eau des Antilles sont des **espèces migratrices** :

Soit **amphidrome** : exemple des Z'habitants (14) et des *Sicydium* (2), et autres poissons (9)

Soit **catadrome** : exemple de l'anguille

→ Leur **cycle de vie** nécessite des échanges entre la rivière, de l'amont à l'aval, et la mer

Source : *Informations sur la continuité écologique, AFB, 2019*



LC



EN

en danger

Circulation des espèces aquatiques

L'exemple des Z'habitant et de l'anguille

© Voegtlé (Ecogea)

Passage à gué sur la Case Navire (Martinique)



© Voegtlé (Ecogea)

Seuil en enrochement pour espèces « marcheuses » ou qui rampent
Ex : Sicydium

Passes pour espèces qui sautent
Ex : Mulet des montagnes

Aval de la Grande Rivière

→ Le maintien et la restauration de la **trame bleue** ou « continuité écologique » dans les cours d'eau est essentielle pour la **circulation des espèces aquatiques** et la **réalisation de leur cycle de vie**

→ **Effacement des seuils, mise en place de passes à poissons/ macro-crustacés**

Circulation des espèces terrestres

L'exemple du colibri à tête bleue

11 espèces de **chauves souris** en Martinique dont 3 en NT: Murin de la Martinique, Monophylle des petites Antilles et Ardops des petites Antilles

+ de nombreuses espèces d'**oiseaux** comme le colibri à tête bleue ou le moqueur à gorge blanche

+ les **reptiles, amphibiens, insectes**, etc....

→ Ces espèces se **déplacent** entre les **zones** de **repos**, les zones de **reproduction** et les zones d'**alimentation**

→ **Limiter les obstacles** à la continuité des corridors écologiques + **maintenir** et restaurer de la **trame verte** permet la **circulation** des espèces terrestres



NT



EN

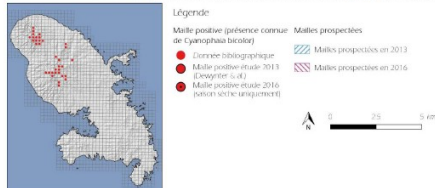
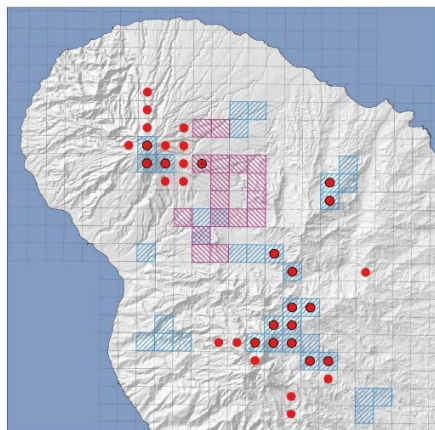


Ardops nicholasi © Gérard Isarlet

Crédit photo : Maël Dewynter

Circulation des espèces terrestre

L'exemple du colibri à tête bleue

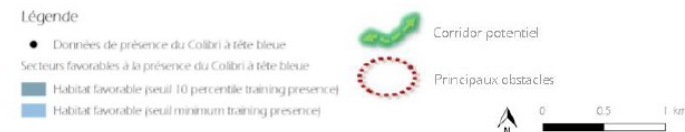
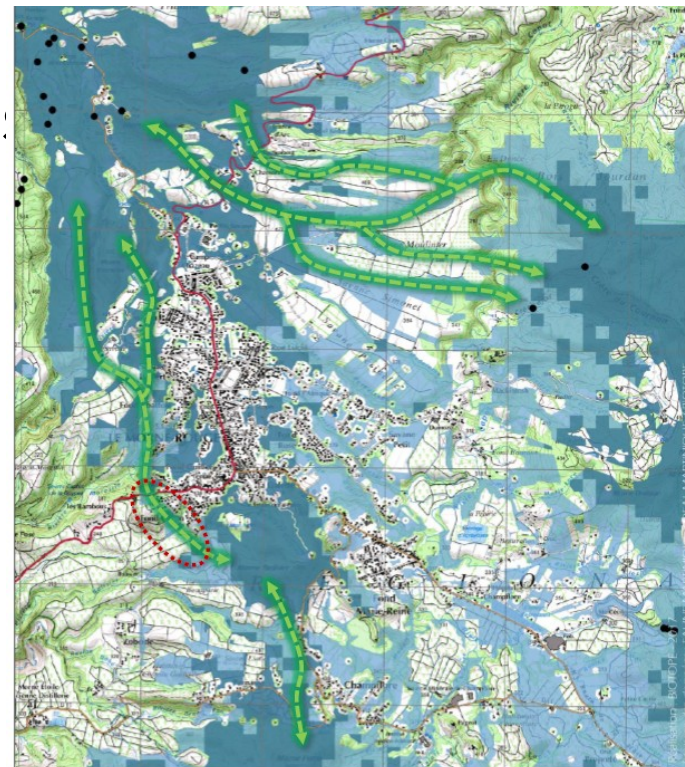


Carte n°6. Maïlles prospectées et répartition connue actualisée selon une maïlle atlas de 1 km

Etude de 2017, Biotope, Colibri à tête bleue

Propositions de 3 corridors potentiels (augmentation ripisylves - reboisement) :

- 1) à l'ouest du Bourg de Morne Rouge
- 2) en continuité depuis le Morne balisier
- 3) au nord Est du bourg de Morne Rouge



Carte 15 : Corridors potentiels susceptibles de subsister selon les capacités de dispersion de l'espèce et principaux obstacles sur lesquels une attention particulière devrait être portée

Maintien d'une diversité génétique

L'exemple de l'iguane des petites Antilles

Iguana delicatissima ou Iguane Péyi

- Espèce **endémique** des petites Antilles
- Espèce **protégée** + **habitat protégé** + perturbation interdite

→ Arrêté ministériel du 14 octobre 2019

- De nombreuses menaces pèsent sur l'iguane péyi → *RDV sur la « caravane »* pour plus d'informations

- Localisation : îlet Chancel et le Nord de la Martinique



**L'IGUANE PÉYI
OU IGUANE DES PETITES ANTILLES**
Iguana delicatissima

Espèce endémique des petites Antilles et animal sauvage emblématique en Martinique et dans l'archipel Guadeloupéen, cet iguane ne se rencontre nulle part ailleurs dans le monde.

Il est classé en danger critique d'extinction par l'UICN depuis 2008 en raison de la perte de son territoire d'origine et de la présence de plus que 20 000 individus, répartis à l'échelle des petites Antilles.

Aujourd'hui, Péyane n'est plus rencontrée que sur l'île Chancel et le Nord de Petite-Terre et le Centre de Guadeloupe.

LES MENACES

- POLLUTION** : Les déchets observés, il est souvent amené à la bordure des Antilles au détriment de l'espèce native, l'iguane péyi.
- IGUANE RAYÉ OU IGUANE COMÉDIN** : Cette espèce d'origine d'Amérique du Sud et du Centre, s'est bien adaptée aux Antilles après son introduction au cours du 20^{ème} siècle.
- PERTE D'HABITAT** : Développement touristique, agriculture, etc.
- MALADIES** : En plus d'être un fléau pour le bio-diversité antillaise (rencontre également dans les espèces indiennes), il représente des risques écosystémiques (dégradation des infrastructures, de cultures, et destructions d'espèces animales).

FAIRE LA DIFFÉRENCE ENTRE LES DEUX ESPÈCES (le couleur ne compte pas !)

IGUANE PÉYI <i>Iguana delicatissima</i>	IGUANE RAYÉ <i>Iguana iguana</i>
Présence de la tache sur le cou	Absence de tache sur le cou
Absence de marques sur le ventre	Présence de marques sur le ventre
Présence de la tache sur le cou	Absence de tache sur le cou
Absence de marques sur le ventre	Présence de marques sur le ventre

PARTICIPER À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ MARTINICAISE

SDG 15 : Vie terrestre | SDG 13 : Action climatique | SDG 14 : Vie aquatique

Contact : iguane@martinique.fr | Téléphone : 05 90 81 12 34 | Site : www.martinique.fr

→ Les corridors naturels (TVB) sont un couloir d'échange au sein d'une population et ce mélange permet une **diversité génétique** car les individus se rencontrent

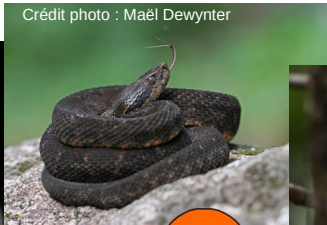
→ La **rupture de continuité** isole les populations, diminue la diversité génétique et peut conduire à une **diminution** de la population



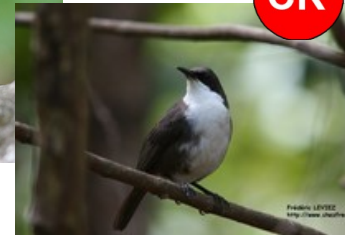
CR



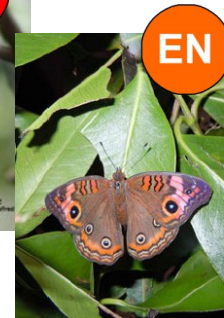
NT



EN

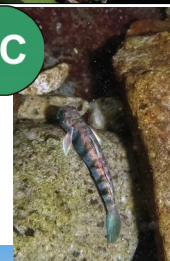


CR



EN

LC



CR



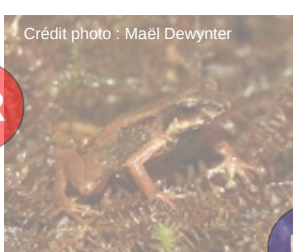
CONCLUSION

La TVB permet de maintenir et restaurer :

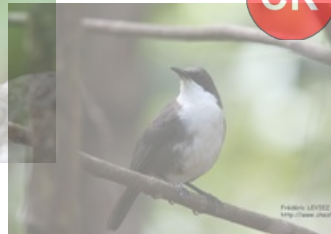
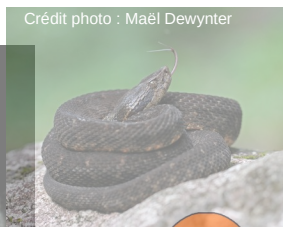
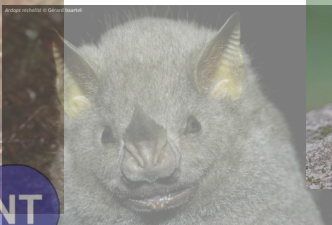
- l'**habitat** de la faune terrestre locale
- la **circulation des espèces terrestres et aquatiques**
- la **diversité génétique**

Au vu des statuts de **menaces** des espèces martiniquaises, agir **dès aujourd'hui** est primordial pour leur **sauvegarde**

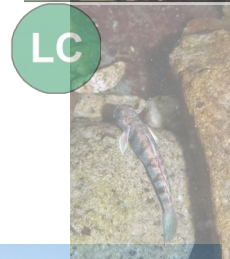
Crédit photo : Maël Dewynter



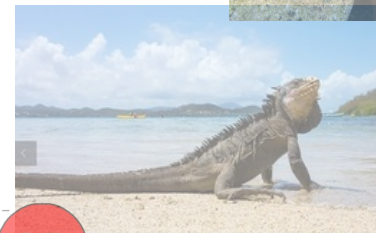
Crédit photo : Maël Dewynter



5. Conclusion



Afin de protéger et **conserver la biodiversité martiniquaise**, une prise en compte de la **TVB** est nécessaire mais aussi de la pollution lumineuse (trame **nocturne**) dans l'**aménagement du territoire**



© iStock / sutlafk

